



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

SÛRETÉ DU QUÉBEC

PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2013-2015

Québec 



MOT DU DIRECTEUR

La Sûreté du Québec est fière de présenter son nouveau plan d'action de développement durable. Ce plan, en vigueur pour la période 2013-2015, consolide notre engagement à mettre en œuvre les obligations et les principes inscrits dans la *Loi sur le développement durable du Québec*.

Soucieuse de parfaire sa capacité d'anticipation, notre organisation vise à être à l'avant-garde des nouveaux défis auxquels les Québécois et les Québécoises feront face au cours des prochaines décennies. C'est dans cette optique que nous désirons développer de nouvelles façons de faire qui répondent aux principales préoccupations de sécurité publique, tout en réduisant notre empreinte écologique.

Ce deuxième plan d'action de développement durable vient appuyer les retombées positives de plusieurs actions environnementales déjà entreprises et assure l'amélioration de nos pratiques de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. De plus, afin d'adopter une approche qui satisfait aux attentes du milieu, la Sûreté entend maintenir et développer de nouveaux partenariats sur l'ensemble de son territoire.

L'application des principes de développement durable requiert une grande capacité de communication et beaucoup de collaboration de la part du personnel de l'organisation. La formation et la sensibilisation demeureront donc des enjeux prédominants pour les années à venir.

Ce nouvel engagement confirme notre volonté de développer de bonnes pratiques environnementales et sociales, nous permettant, par le fait même, d'assumer notre rôle de chef de file.



Mario Laprise

Directeur général de la Sûreté du Québec

INTRODUCTION

Ce nouveau plan d'action 2013-2015 réitère l'engagement de la Sûreté du Québec à poursuivre une démarche structurée en développement durable.

Depuis 2007, un comité composé de gestionnaires de l'organisation se penche sur les interventions et les projets organisationnels en lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Les activités liées à la sauvegarde du patrimoine historique de l'organisation, au développement de partenariats ou encore à la santé et à la qualité de vie des employés sont mises à l'honneur au sein de la démarche de développement durable.

En 2011, la Sûreté a adopté son premier cadre de gestion environnementale. Celui-ci a permis de déterminer les principaux impacts des activités de la Sûreté du Québec sur l'environnement et d'amorcer une démarche visant à les atténuer. Les principales mesures prévues pour remédier à la génération de gaz à effet de serre lors des déplacements, ou encore à la production de matières résiduelles, sont donc incluses dans ce plan.



LA PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Créée en 1870, la Sûreté du Québec est la seule organisation policière québécoise à détenir une juridiction couvrant l'ensemble du territoire du Québec et à accomplir une aussi grande diversité de mandats. Elle intervient à tous les niveaux de service et dans tous les secteurs policiers, qu'il s'agisse d'activités de gendarmerie dans les municipalités qu'elle dessert, d'interventions en sécurité routière ou d'enquêtes criminelles, à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

MISSION

- Maintenir la paix et l'ordre public
- Préserver la vie, la sécurité et les droits fondamentaux
- Soutenir la communauté policière
- Coordonner les opérations policières d'envergure
- Contribuer à l'intégrité des institutions étatiques
- Assurer la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec

VISION

Chef de file dans le domaine policier, la Sûreté du Québec est une organisation performante et dynamique. L'engagement et l'expertise de ses membres permettent d'améliorer continuellement la sécurité publique, et ce, en collaboration avec les citoyens, les élus et l'ensemble des partenaires de sécurité publique.

VALEURS

La Sûreté du Québec prône les valeurs organisationnelles suivantes :

- **SERVICE** : nous sommes animés par une volonté de nous dépasser afin de répondre aux attentes des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues. Il est fondamental pour notre personnel policier et civil de servir, d'aider, d'être utile et disponible.
- **PROFESSIONNALISME** : nous agissons selon les règles de l'art dans toutes nos interventions. Être à l'écoute, s'adapter au changement et se développer continuellement sont les composantes-clés de notre professionnalisme.
- **RESPECT** : nous manifestons de la considération à l'égard des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues dans l'exercice de nos fonctions. Nous respectons la dignité et les droits des personnes ainsi que les valeurs démocratiques et individuelles.
- **INTÉGRITÉ** : nous prenons en compte l'intérêt public ainsi que les valeurs et les normes de notre institution dans toutes les décisions concernant les citoyens, nos partenaires et nos collègues. Notre comportement exemplaire vise à préserver la confiance des citoyens à l'égard de notre institution.

ACTION 1

METTRE EN PLACE DES MESURES PERMETTANT DE DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PROVENANT DES DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES

CIBLES 2013-2015

- Acquérir 75 véhicules banalisés écoresponsables par année
- Réduire les émissions de GES du parc de véhicules de 5 % d'ici 2020

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL RELATIF AUX DÉPLACEMENTS

Pour réaliser sa mission, la Sûreté du Québec dispose d'un important parc de véhicules. Les activités de patrouille et d'enquête nécessitent de nombreux déplacements, ce qui génère des émissions de gaz à effet de serre.

Consciente de son impact sur l'environnement et soucieuse de contribuer aux objectifs du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, la Sûreté entamait, en 2012, une démarche visant à améliorer le bilan carbone de son parc de véhicules. Pour ce faire, des véhicules moins polluants seront acquis pour certains types de déplacements. Un système de visioconférence est depuis peu accessible à l'ensemble du personnel afin de réduire les déplacements. L'effet de ces mesures sur l'émission de gaz à effet de serre sera évalué annuellement afin de suivre la performance environnementale du parc de véhicules.

ACTION 2

RÉALISER UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ RELATIVE À L'INTÉGRATION DE CRITÈRES ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

CIBLES 2013-2015

- Réaliser une étude de faisabilité

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

CONSOMMER DES PRODUITS DONT LA PRODUCTION, LA COMPOSITION ET L'USAGE RESPECTENT LES CRITÈRES DE QUALITÉ ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Avec un effectif d'environ 8000 employés répartis dans toutes les régions du Québec, la Sûreté fait usage d'une grande quantité de produits pour subvenir à ses besoins opérationnels.

L'organisation est consciente des impacts environnementaux découlant de ses activités et désire mettre en place des mesures pour diminuer son empreinte écologique. L'objectif à long terme est d'ajouter certaines spécifications aux contrats d'achats et d'approvisionnement dans le but de promouvoir les achats écoresponsables.

Afin de s'assurer que cette initiative ne compromet pas la qualité des produits qu'elle utilise et des services qu'elle offre, la Sûreté du Québec réalisera d'abord une étude de faisabilité. Celle-ci servira à déterminer les occasions permettant d'inciter les fournisseurs à adopter des pratiques écoresponsables.

ACTION 3

DÉVELOPPER DES PROCESSUS DE GESTION DES PRODUITS QUI RESPECTENT LE CONCEPT DES 3RV-E

CIBLES 2013-2015

- Poursuivre et maintenir le programme de récupération des uniformes policiers
- Doter 25 % des postes de police d'un système d'achat de lave-glace en vrac
- Obtenir la certification CLÉ VERTE des ateliers mécaniques pour la Division de l'entretien et du développement technique

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ENVOYÉES À L'ENFOUISSEMENT

Les tâches opérationnelles de la Sûreté du Québec nécessitent l'utilisation d'un nombre important de ressources matérielles. La Sûreté désire donc atténuer son impact environnemental par la mise en place d'un processus de gestion des matières résiduelles et dangereuses favorisant une meilleure adhésion au concept des 3RV-E présenté ci-dessous.

REPRÉSENTATION DU CONCEPT DES 3RV-E

1. RÉDUCTION

2. RÉUTILISATION

3. RECYCLAGE

4. VALORISATION

5. ÉLIMINATION



Cette action permet à la Sûreté de limiter le gaspillage de ressources naturelles non renouvelables et de favoriser des mesures de réduction, de réutilisation et de recyclage des matières générées par ses activités.

De plus, la Sûreté du Québec vise l'obtention de la certification Clé verte pour son atelier mécanique du Grand quartier général. Cette certification environnementale, expressément conçue pour les ateliers automobiles, va bien au-delà du respect de la réglementation gouvernementale. Elle fait la promotion de bonnes pratiques environnementales.



ACTION 4

SENSIBILISER ET FORMER LE PERSONNEL À LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS

CIBLES 2013-2015

- Sensibiliser 80 % du personnel
- Former plus de 50 % du personnel ciblé
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUCER, INNOVER

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE AINSI QUE L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

SENSIBILISER LES MEMBRES DU PERSONNEL AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



La démarche de développement durable interpelle l'ensemble des employés de la Sûreté du Québec. Pour cette raison, la sensibilisation et la formation du personnel restent un enjeu majeur depuis que la démarche a été instaurée en 2009.

Son succès repose en grande partie sur la participation des employés. Cela est d'autant plus important en ce qui concerne les activités pour lesquelles un changement d'habitudes est nécessaire, par exemple la diminution des impressions de documents papier, l'organisation de réunions écoresponsables ou encore l'économie d'eau potable.

La *Loi sur le développement durable* fait référence à 16 principes, dont plusieurs sont intrinsèquement reliés à la mission de la Sûreté du Québec. Pensons, par exemple, au principe de qualité de vie, de prévention ou encore de participation et d'engagement. Tra-

vailer à prendre ces principes en compte dans l'élaboration des projets ou la prise de décisions est une avenue intéressante pour bonifier les aspects sociaux, économiques et environnementaux des activités policières.

De nombreux moyens de communication mis en place au cours des dernières années continueront d'être utilisés. À ce titre, le bulletin d'information interne *Vert en toute Sûreté*, publié trois fois par année, communique aux employés les différents projets de développement durable mis en place par les unités. Un concours de bonnes pratiques est également organisé tous les deux ans.



ACTION 5

RENFORCER LE MODÈLE DE POLICE DE PROXIMITÉ EN FAVORISANT L'IMPLICATION DE PARTENAIRES PROVINCIAUX POUR LA RÉOLUTION DES PROBLÉMATIQUES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CIBLES 2013-2015

- Déposer un portrait des problématiques de sécurité publique qui font l'objet d'un partenariat provincial
- Déterminer une cible en fonction des résultats du portrait réalisé

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL ACCROÎTRE L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LEUR COMMUNAUTÉ

● OBJECTIF ORGANISATIONNEL METTRE EN PLACE UN MILIEU DE VIE SÉCURITAIRE QUI FAVORISE L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES

Dans le cadre de sa mission, la Sûreté du Québec contribue au maintien de la sécurité individuelle et collective par ses activités quotidiennes. Son modèle de police de proximité favorise l'implication de nombreux partenaires dans l'amélioration de la sécurité publique des milieux de vie.

La Sûreté du Québec désire poursuivre le développement de partenariats provinciaux dans la résolution de problématiques de sécurité publique. L'implication de partenaires lui permet d'accroître sa capacité d'action, de partager ressources et expertise et de s'assurer de l'adéquation entre l'intervention policière et les attentes du milieu.



ACTION 6

IDENTIFIER, PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CIBLES 2013-2015

- Archiver l'ensemble des sources audiovisuelles de la Sûreté du Québec
- Réaliser deux entrevues avec d'anciens officiers
- Organiser six activités de mise en valeur du patrimoine pour le personnel ou les citoyens

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

RENFORCER LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET SCIENTIFIQUE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

POURSUIVRE UNE DÉMARCHE PERMETTANT DE CONSERVER LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE FACILITER SA MISE EN VALEUR

La protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel permettent d'arrimer la notion de culture à la démarche de développement durable de la Sûreté du Québec. Cela correspond aux objectifs énoncés dans l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Depuis plusieurs années déjà, la Sûreté préserve et met en valeur son patrimoine matériel. Sa Collection patrimoniale, constituée de 6 000 artefacts et de 3 000 photos, a permis la réalisation de multiples projets : expositions muséales, partenariats avec le milieu éducatif, cahiers d'histoire, etc.



Le plan de développement durable 2009-2013 contenait d'ailleurs des actions en ce sens, actions que la Sûreté souhaite poursuivre et étendre au patrimoine immatériel.

ACTION 7

METTRE EN PLACE DES MESURES PERMETTANT DE FACILITER LES DÉPLACEMENTS PERSONNELS DES EMPLOYÉS ET D'ENCOURAGER L'UTILISATION DES MODES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ACTIF

CIBLES 2013-2015

Pour le personnel du Grand quartier général :

- Créer une plateforme de covoiturage pour les déplacements personnels des employés
- Donner un accès prioritaire au vestiaire et aux casiers aux employés qui utilisent un transport actif pour se rendre au travail
- Donner accès au personnel à un lieu adapté pour la réparation de vélos et mettre une trousse de dépannage à leur disposition

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ ET LA QUALITÉ DES EMPLOIS EN FAISANT APPEL À DES MESURES ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLES

OBJECTIF ORGANISATIONNEL FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Conformément à sa vision du développement durable, la Sûreté du Québec s'applique à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des véhicules de son parc automobile. Cet engagement fait d'ailleurs l'objet de l'Action 1 du présent plan. Par ailleurs, la Sûreté est consciente que la promotion du transport actif favorise une meilleure santé du personnel et permet d'établir une ambiance de travail plus énergique.

L'amélioration de la qualité de vie au travail est un thème digne d'intérêt pour l'organisation. De ce fait, la Sûreté désire offrir des services adéquats à ses employés afin de rendre plus accessible et attrayante l'utilisation des transports alternatifs de préférence à la voiture individuelle.

Par cette action, la Sûreté du Québec recherche également des solutions pour remédier à une offre de stationnement toujours plus restreinte et à la multiplication des embouteillages qui rendent souvent les déplacements pénibles.



ANNEXE 1 : TABLEAU SYNTHÈSE

| OBJECTIF ORGANISATIONNEL : RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL RELATIF AUX DÉPLACEMENTS | | | |
|---|---|---|--|
| ACTION 1 | CIBLE | EN LIEN AVEC | |
| | | ORIENTATION GOUVERNEMENTALE | OBJECTIF GOUVERNEMENTAL |
| Mettre en place des mesures permettant de diminuer les émissions de GES provenant des déplacements d'affaires | <ul style="list-style-type: none"> Acquérir 75 véhicules écoresponsables par année Réduire les émissions de GES de 5 % d'ici 2020 | Produire et consommer de façon écoresponsable | Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux |

| OBJECTIF ORGANISATIONNEL : CONSOMMER DES PRODUITS DONT LA PRODUCTION, LA COMPOSITION ET L'USAGE RESPECTENT LES CRITÈRES DE QUALITÉ ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE | | | |
|---|---|---|--|
| ACTION 2 | CIBLE | EN LIEN AVEC | |
| | | ORIENTATION GOUVERNEMENTALE | OBJECTIF GOUVERNEMENTAL |
| Réaliser une étude de faisabilité relative à l'intégration de critères écoresponsables au sein des contrats d'approvisionnement | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude de faisabilité | Produire et consommer de façon écoresponsable | Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux |

| OBJECTIF ORGANISATIONNEL : RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ENVOYÉES À L'ENFOUISSEMENT | | | |
|---|--|---|--|
| ACTION 3 | CIBLE | EN LIEN AVEC | |
| | | ORIENTATION GOUVERNEMENTALE | OBJECTIF GOUVERNEMENTAL |
| Développer des processus de gestion des produits qui respectent le concept des 3RV-E | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et maintenir le programme de récupération des uniformes policiers Doter 25 % des postes de police d'un système d'achat de lave-glace en vrac Obtenir la certification CLÉ VERTE des ateliers mécaniques de la Division de l'entretien et du développement technique | Produire et consommer de façon écoresponsable | Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux |

| OBJECTIF ORGANISATIONNEL : SENSIBILISER LES MEMBRES DU PERSONNEL AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE | | | |
|---|--|--|--|
| ACTION 4 | CIBLE | EN LIEN AVEC | |
| | | ORIENTATION GOUVERNEMENTALE | OBJECTIF GOUVERNEMENTAL |
| Sensibiliser et former le personnel à la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de ses activités | <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser 80 % du personnel Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication Former plus de 50 % du personnel ciblé | Informar, sensibiliser, éduquer, innover | Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre |

| OBJECTIF ORGANISATIONNEL : METTRE EN PLACE UN MILIEU DE VIE SÉCURITAIRE QUI FAVORISE L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES | | | |
|--|---|--|---|
| ACTION 5 | CIBLE | EN LIEN AVEC | |
| | | ORIENTATION GOUVERNEMENTALE | OBJECTIF GOUVERNEMENTAL |
| Renforcer le modèle de police de proximité par l'implication de partenaires provinciaux pour la résolution des problématiques de sécurité publique | <ul style="list-style-type: none"> • Déposer un portrait des problématiques traitées dans les partenariats provinciaux • Déterminer une cible en fonction des résultats du portrait réalisé | Favoriser la participation à la vie collective | Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté |

| OBJECTIF ORGANISATIONNEL : POURSUIVRE UNE DÉMARCHE PERMETTANT DE CONSERVER LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET DE FACILITER SA MISE EN VALEUR | | | |
|--|--|---|---|
| ACTION 6 | CIBLE | EN LIEN AVEC | |
| | | ORIENTATION GOUVERNEMENTALE | OBJECTIF GOUVERNEMENTAL |
| Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel de la Sûreté du Québec | <ul style="list-style-type: none"> • Archiver l'ensemble des sources audiovisuelles de la Sûreté du Québec • Réaliser deux entrevues avec d'anciens officiers • Organiser six activités de mise en valeur du patrimoine pour le personnel ou les citoyens | Sauvegarder et partager le patrimoine collectif | Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique |

| OBJECTIF ORGANISATIONNEL : FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL | | | |
|--|---|---|---|
| ACTION 7 | CIBLE | EN LIEN AVEC | |
| | | ORIENTATION GOUVERNEMENTALE | OBJECTIF GOUVERNEMENTAL |
| Mettre en place des mesures permettant de faciliter les déplacements personnels des employés et d'encourager l'utilisation des modes de transport collectif et actif | <p>Au grand quartier général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme de covoiturage pour les déplacements personnels des employés (maison – travail) • Donner un accès prioritaire au vestiaire et aux casiers aux employés qui utilisent un transport actif pour se rendre au travail • Donner accès au personnel à un lieu adapté pour la réparation de vélos et mettre une trousse de dépannage à leur disposition. | Répondre aux changements démographiques | Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables |

ANNEXE 2 : MOTIFS POUR LESQUELS CERTAINS OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX N'ONT PAS ÉTÉ RETENUS

En répondant à quatre différentes orientations, dont deux prioritaires, énoncées dans la Stratégie gouvernementale de développement durable, la Sûreté du Québec démontre sa volonté de s'inscrire dans la démarche québécoise de développement durable. Voici les motifs pour lesquels la Sûreté n'a pas retenu les autres objectifs.

MOTIF

● La Sûreté du Québec contribue déjà à ces objectifs gouvernementaux dans ses activités courantes :

2- *Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.* La Sûreté contribue à cet objectif par la reddition de comptes annuelle de son plan d'action de développement durable.

3- *Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.* La Sûreté travaille dans des domaines d'activité pointus qui exigent de ses spécialistes qu'ils assurent une veille technologique afin de trouver les produits les mieux adaptés à ses besoins organisationnels, tout en considérant la protection de l'environnement et la prévention en matière de santé et de sécurité.

4- *Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.* Par le mandat que lui impose la Loi sur la police et par sa participation à des campagnes de prévention, à des opérations planifiées, à des interventions dirigées, la Sûreté du Québec est appelée à fournir tous les niveaux de service au citoyen et à mettre toutes ses ressources à son service pour lui assurer un environnement sécuritaire.

5- *Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.* La Sûreté est un acteur important dans le domaine de la prévention et de la sécurité puisqu'elle travaille en partenariat avec les organismes et ministères dont c'est la mission première.

17- *Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.* La Sûreté agit selon les règles de bonne gouvernance. Elle s'assure d'utiliser ses ressources humaines et financières avec efficacité et efficience et rend compte de ses dépenses annuellement.

20- *Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'égalité et d'efficience.* Selon les niveaux de responsabilité prescrits par le règlement sur les services policiers, la Sûreté s'assure que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec fournissent les services selon leur niveau de compétence (L.R.Q., c. P-13.1, r. 1.2).

23- *Intensifier la collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.* La Sûreté du Québec continue à contribuer à l'effort de solidarité internationale en déployant des policiers au sein des opérations de paix de l'ONU.

D'ailleurs, les membres de la Sûreté ont occupé des postes de premier plan sur le terrain au cours des dernières années, notamment pour élaborer des stratégies et des programmes de développement de la Police nationale haïtienne.

25- *Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.* Les élus, membres des comités de sécurité publique, agissent à la fois comme représentants des citoyens et des municipalités et comme partenaires en matière de sécurité publique. D'une part, ils représentent les citoyens qui ont exprimé leurs attentes, leurs besoins et leurs préoccupations aux élus des différentes municipalités de la MRC, lesquels apportent ainsi leur contribution à l'amélioration du milieu de vie. D'autre part, ils agissent comme partenaires en matière de sécurité publique, en participant notamment au choix des priorités et des moyens dont dispose la communauté pour répondre à ses besoins.

28- *Accroître la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre.* Lors de l'exercice financier 2011-2012, le personnel policier de la Sûreté du Québec a reçu, en moyenne, près de six jours de formation, alors que le personnel civil en a reçu un peu plus de deux. Globalement, cela représente plus de 36 600 jours de formation. Cet investissement dans la formation, qui s'inscrit dans le Plan de développement des ressources humaines (PDRH), permet à l'organisation de donner l'assurance à la population que ses employés ont les compétences requises pour offrir un service à la clientèle de qualité dans l'application des lois édictées par la société.

MOTIF

● La Sûreté est dans l'impossibilité d'affecter des ressources supplémentaires à la réalisation de ces objectifs :

14- *Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.*

MOTIF

● Les ressources financières et humaines qui seront investies pour réaliser le plan d'action de développement durable de la Sûreté contribueront à la réalisation future de ces objectifs :

10- *Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services.* Dans le cadre de l'Action 2 du Plan d'action de développement durable 2013-2015, la Sûreté du Québec prévoit la réalisation d'une étude de faisabilité pour évaluer la possibilité d'inclure certaines normes environnementales à ses contrats d'approvisionnement.

26- *Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.* Au sein de la démarche de développement durable 2013-2015, le volet social prend forme notamment par le renforcement du modèle de police de proximité. Par la poursuite de ses efforts pour consolider son réseau de partenaires, la Sûreté du Québec favorise le développement de programmes de prévention en adéquation avec les attentes du milieu. Cela constitue un atout non négligeable pour intervenir de façon appropriée auprès des clientèles susceptibles de vivre des situations de pauvreté ou d'exclusion sociale.

● **La Sûreté du Québec n'ayant pas compétence en ces matières, l'atteinte de ces objectifs n'est pas de son ressort.**

7- *Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services.*

8- *Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.*

9- *Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.*

11- *Révéler davantage les externalités associées à la prévention et à la consommation de biens et de services.*

12- *Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.*

13- *Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.*

15- *Accroître le niveau de vie.*

18- *Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.*

19- *Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.*

22- *Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et de ses ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.*

27- *Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.*

29- *Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.*

POUR INFORMATION :
DEVELOPPEMENT.DURABLE@SURETE.QC.CA

MIS À JOUR LE 29 MAI 2014
978-2-550-68528-9 (PDF)
978-2-550-68529-6 (VERSION IMPRIMÉE)